

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 JUIN 2013 à 20H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 12 JUIN 2013

PRESENTS: I MARCELLIN-M COMBIN-V DACHEUX-J P RIZZON-L FOUSSAT-  
A DAZON- P LEPAPE

ABSENTS : N ALIBERT avec procuration M COMBIN-JM RAYMOND avec procuration JP  
RIZZON

SECRETAIRE DE SEANCE : V DACHEUX

QUESTION N° 1 : REPRISE DE LA DEMANDE SUBVENTION DETR 2013 EXTENSION  
ECOLE (délibération du 26 avril 2013)

- Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013 le maire indique aux conseillers municipaux que le projet d'extension du groupe scolaire pourrait faire l'objet d'une aide financière. autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Préfecture afin d'obtenir la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013.

**PLAN DE FINANCEMENT :**

MONTANT HT DE L'OPERATION : **149 600 €**

- DETR 2013 : 59 480 €
- Subvention du Conseil Général 42 100 € subvention obtenue
- part restant à financer par la commune 47 660 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Préfecture afin d'obtenir la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 : CONTRAT TERRITORIAL DEPARTEMENTAL 2012-2013-2014 (aide  
financière projet extension école)

La commune a déposé auprès du Conseil Général du Gard une demande d'aide financière relative au projet d'extension de l'école. Cette aide entre dans le cadre du contrat territorial départemental 2012- 2013 – 2014. Ce contrat a pour but de définir les actions et les opérations visant à participer aux objectifs partagés des co-contractants (commune-département) et de définir les engagements financiers réciproques des parties en présence. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à signer ce document.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat territorial départemental 2012-2013-2014 (aide financière projet extension école)

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

### QUESTION N°3 : AGENCE POSTALE

Suite à divers entretiens avec les responsables de la poste, une solution d'agence postale a été évoquée.

La poste a proposé une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

D'accepter l'ouverture d'une agence postale communale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette création.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

### QUESTION N° 4 : REMPLACEMENT DES VANNES DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis correspondants à l'appel d'offre que nous avons lancé concernant le remplacement des vannes du lotissement. Après ouverture des plis et rapport de la commission

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- de confier les travaux de remplacement des vannes à l'entreprise ANGLEZAN située à Vénéjan dont le montant HT du devis s'élève à : 12 780.75 €. Cette somme sera prélevée sur le budget AEP 2013

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

### QUESTION N° 5 DEVIS ETUDE DOSSIER EXTENSION ECOLE

Pour mener le projet d'extension du groupe scolaire il y a lieu de faire intervenir un cabinet d'études qui abordera les différentes études du chantier.

Après étude des devis

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- décide de confier la mission au cabinet S.B.E.C situé à Saint Saturnin les Avignon dont le montant HT du devis d'élève à : 650 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

### QUESTION N° 6 DEVIS MISSION COORDINATION EXTENSION ECOLE

Dans le cadre de l'opération extension groupe scolaire il y a lieu de faire intervenir un cabinet qui aura pour mission la coordination de sécurité et de protection de la santé (C.S.P.S) comme la loi nous l'oblige. Après étude des devis

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- confier la mission de coordination relative aux travaux d'extension de l'école à Monsieur HOSNI Alexandre pour un montant HT de : 1 300 € HT.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODAIEN ET LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS POUR LE REVERSEMENT DE LA PART PROPREE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

QUESTION REPORTEE ULTERIEUREMENT

QUESTION N° 8 CONVENTION D'ETUDE SUR RD EN AGGLOMERATION, en CO-MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNE/DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers de la décision prise par le Conseil Général du Gard d'apporter à la commune une participation départementale de 60 % sur le montant HT des études relatives aux travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 138, en agglomération. La réalisation de cette étude relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée. Après délibération

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- approuve le projet de convention d'étude
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention

VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 9 ACHAT COFFRE FORT

Dans le cadre de prochains travaux dans la salle du conseil municipal il a été décidé d'installer un coffre fort. Après étude de différents devis

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- l'achat d'un coffre fort pour un montant HT de 349 € à la Société BERNARD

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N° 10 DEVIS PORTAIL ECOLE

Le portail de l'école étant vétuste il convient de procéder à sa rénovation tant au niveau sécurité qu'au niveau esthétique. Plusieurs devis sont à l'étude et après délibération

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- de confier la réalisation et la pose d'un portail au groupe scolaire à la société RIDET pour un montant HT de 2 397.91 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N° 11 DEVIS REFECTION CHEMIN DE LA COSTE SUD

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis qu'il a reçu concernant la réfection du chemin de la Coste Sud. Après délibération

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Question reportée ultérieurement.

## QUESTION N° 12 CONVENTION PRET D'ESPACES COMMUNAUX

Les espaces communaux étant de plus en plus demandés, il semble souhaitable de rédiger une convention de prêt.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Question reportée ultérieurement.

## QUESTION N° 13 CONVENTION DE PARTENARIAT PONT DU GARD

Le site du Pont du Gard a mis en place une convention de partenariat qui permet aux gardois de d'accès au site gratuitement. Pour cela la commune doit signer une convention qui stipule que la commune doit assurer la promotion du Pont du Gard. Une fois cette convention signée, les administrés de la commune pourront bénéficier de la gratuité du site.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIIT :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le site Pont du Gard

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 14 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIE EN VUE DES  
ELECTIONS ELECTORALES 2014

Considérant qu'après les élections municipales de 2014, la composition du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien devra être établie en application des dispositions de la loi N° 201-1563 du 16 décembre 2010, il convient de fixer à 75 le nombre de délégués du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, répartis entre les communes membres, en fonction de la population municipale au 1er janvier 2013. La commune de Saint Etienne des Sorts a droit à 1 délégué pour une population retenue de 521 habitants.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- La commune de Saint Etienne des Sorts fixe à 1 le nombre de délégué Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 15 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES  
INTERCOMMUNALES (OPTION DROIT COMMUN)

CETTE QUESTION EST ANNULEE

QUESTION DIVERSE N° 1 NOMINATION DE DES SALLES RENOVEES RUE DES  
MARRONNIERS

La commune a souhaité nommer les salles rénovées "Maison Drouot". Il a été pris contact avec les anciens propriétaires qui ont donné leur accord dans un courrier reçu le 28 avril 2013.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

De nommer ces salles "Maison Drouot".

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 21 h 30

SIGNATURES  
CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE